



LA DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE

Depuis mai 2015, les entités du Groupe Association MAD accomplissent leurs obligations sociales déclaratives par le biais du dispositif légal DSN (Déclaration Sociale Nominative).

Ce nouveau dispositif permet à l'employeur de transmettre de façon dématérialisée, en une seule fois et en un point unique, les données de rémunération de chacun de ses salariés, mais également des données relatives aux droits de chacun en matière de protection sociale (maladie, retraite, chômage...).

Le dispositif doit assurer la simplification et la sécurisation de la transmission de toutes les données nécessaires.

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données à caractère personnel, et de rectification de celles-ci. En fonction de la catégorie de données concernées, vous avez la possibilité de les faire modifier à l'organisme compétent, par un courrier devant comporter :

- Votre numéro de Sécurité Sociale
- Le (ou les) employeur(s) objet de votre requête
- La ou les durée(s) souhaitée(s)
- La photocopie d'une pièce d'identité.

Nous vous indiquons ci-après les organismes auxquels vous devez adresser votre courrier, en fonction de la catégorie de données que vous souhaitez modifier :

CATEGORIES de DONNEES	A QUI S'ADRESSER & COMMENT ?
Identification : Noms, prénoms, date et lieu de naiss., n° SSle	Courrier au correspondant « informatique et libertés » de la CNAVTS
Emploi / contrat de travail	
Rémunération	
Dates arrêt de travail (maladie, maternité, adoption...)	Courrier au Directeur de votre CPAM
Fin de contrat de travail	Courrier au correspondant « informatique et libertés » de Pôle Emploi

A retenir, les adresses suivantes :

CNAVTS : à l'attention du service relation CNIL - 110 Av. de Flandre 75951 PARIS cedex 19

POLE EMPLOI : Direction Générale – 1 Av. du Docteur Gley 75020 PARIS